



**COMMUNE DE SAINT SIGISMOND**  
**85420**

Tel : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46  
E-mail : [commune.stsigismond@wanadoo.fr](mailto:commune.stsigismond@wanadoo.fr)  
Ou [mairie@stsimin.com](mailto:mairie@stsimin.com)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux-mille-dix-sept, le 10 novembre le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2017

**PRÉSENTS** : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier Élisabeth Guillot, Luc Vrignaud, Jocelin Quillet, Éliane Montamat, Claude Airaud, Béatrice Tritschler,

**ABSENTS** : 0 : **POUVOIR(S)** : 0

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion est accepté

### **OBJET: RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCVSA**

*REF : D171110A*

Le Président Jean-Claude RICHARD a présenté aux membres présents le rapport d'activités de la CCVSA pour 2016, et ouvre le débat sur 2017. Le conseil municipal a pris acte.

### **OBJET: MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE POUR UNE APPLICATION AU 1ER JANVIER 2018 : MISE A JOUR ET PRISE DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE AU PUBLIC Y AFFERENTES »**

*REF : D171110B*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- valide la mise à jour des statuts,
- valide le transfert de la compétence « création et gestion de maisons de services aux publics et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits de citoyens dans leurs relations avec les administrations »
- et accepte le projet de statuts modifiés tel qu'annexé à la délibération n°2017CC-09-200 du 18 septembre 2017 de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Les statuts ainsi modifiés entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

### **OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL**

*REF : D171110C*

Le conseil municipal après avoir délibéré : accepte à l'unanimité la décision modificative suivante sur demande de la trésorerie pour régularisation des comptes d'actif.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	3 954.51 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	39 287.13 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	100 936.86 €	0.00 €	0.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	1 094.66 €	0.00 €	0.00 €
R-21757 : Matériel et outillage de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 094.66 €
R-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	144 178.50 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>145 273.16 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>145 273.16 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>145 273.16 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>145 273.16 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>145 273.16 €</b>		<b>145 273.16 €</b>

## OBJET: AVIS SUR CERTIFICAT D'URBANISME

REF : D171110D

M. le Maire présente le projet de CU de Mme BARROUYER Cécile pour son terrain situé au Coudreau section AD N°323 (& 135.) Son projet se situe sur la partie AD 323 qui était constructible lors de son héritage, le terrain avait alors fait l'objet d'un CUB positif avant division et une construction a été accordée en 2016 sur une des parties du terrain. M. Le Maire estime que le terrain est clairement intégré dans la partie urbanisée du village du Coudreau, le pétitionnaire ayant prévu son projet accolé au terrain voisin, dans la continuité du bâti existant. Monsieur le maire demande au conseil municipal de donner son avis.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, considérant la situation du terrain et de la construction ainsi que l'historique du dossier, demande qu'un avis favorable soit donné au CU(b) concernant la construction d'une maison d'habitation sur les terrains référencés section AD n° 323 (& 135).

## OBJET: SUBVENTIONS 2017

REF : D171110E

L'association l'Atelier n'ayant pas, fait de manifestation ni d'assemblée générale a informé la commission communale chargée du suivi des subventions qu'elle ne souhaitait pas obtenir de subvention cette année.

Madame Montamat, membre de l'association « Arts et Loisirs » et Monsieur Quillet, président de la société de chasse concernée par le tableau des subventions n'ont pas pris part au vote concernant l'association dont ils font partie.

Considérant que la provision budgétaire 2017 à l'article 6571 (Subventions) était de 2500 €, le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés a validé les subventions comme indiqué ci-dessous.

Tiers	SUBVENTION 2017
UDAF 85	30.00
SECOURS CATHOLIQUE	100.00
Ass Ecole Pompiers	200.00
Ass RESTO COEUR	100.00
ASSO ADAPEI ARIA	85.00
Association " Vivre la vie"	80.00
Ass chasse	150.00
Ass 3ème âge	80.00
Ass papillons blancs	85.00
Ass collège Marais Poitevin CES	105.00
Ass collège St martin FSE	255.00
Ass Banque alimentaire	100.00

Ass A & L	80.00
Ass APE	250.00
Ass ACPG CATM	80.00
Foyer de Jeunes (Ass l'ATELIER)	80.00
Ass pompiers Damvix	40.00
Ass Pompiers Maillezais	40.00
Ass ADMR	378.00
Ass Union Gymnique du Marais	80.00
Chambre des métiers	45.00
<b>TOTAL A VOTER</b>	<b>2 443.00</b>

## **OBJET: QUESTIONS DIVERSES**

REF : D171110QD

### **Communauté de communes**

**CCVSA équipement cadre de vie** : le service technique intercommunal a réalisé 6600 h d'intervention sur les communes. Un retour au travail en régie est prévu pour le broyage, car l'intervention d'entreprises extérieures n'a pas donné satisfaction.

**Entretien des 40 km de Circuit pour la batellerie** : une réunion a eu lieu entre la communauté de communes et les prestataires. La CCVSA propose de faire un passage tous les deux ans. Les prestataires réaliseraient le petit entretien annuellement. S'agissant du problème des arbres sur les circuits, les propriétaires des arbres devront intervenir. La CCVSA a déclaré qu'elle n'interviendrait plus. Le bateau utilisé par la CCVSA pour l'entretien n'est pas aux normes. L'utilisation d'une barge est envisagée, mais cette solution est très onéreuse. De manière générale, les services de la communauté de communes veulent recentrer les travaux d'intérêt intercommunal pour limiter les interventions par les agents intercommunaux.

**Commission intercommunale chargée de l'environnement** : la CCVSA prendra la compétence eau et assainissement en 2020. Un diagnostic en cours pour connaître le réseau et les contrats d'entretien afin d'envisager une harmonisation. S'agissant de l'assainissement collectif de la commune, aucun contrat de maintenance n'est à ce jour envisagé dans la mesure où une année de suivi de garantie est prévue au contrat avec le prestataire.

**Lutte contre les ragondins** : La compétence sera finalement transférée au FREDON (au lieu du syndicat Mixte)

**SPANC** : L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) annonce qu'elle va baisser ses aides. Une étude est en cours concernant l'impact sur les contrôles.

### **Commission voirie bâtiment et environnement**

**Travaux d'assainissement** : Le ramassage scolaire ne sera pas de retour à la normale tant qu'il n'est pas possible de garantir le passage des bus définitivement. En effet les travaux sur certaines antennes obligeront à couper à nouveau temporairement le passage de la RD.

**Plus-values/moins-values du chantier station** : La question est en cours de traitement avec l'entreprise. Il reste à finaliser le cas du portail qui présente une plus-value engendrée par la demande spécifique de l'Architecte des Bâtiments de France. La commune attend le descriptif détaillé du portail pour valider le dossier et permettre la clôture du chantier.

**IIBSN** : Concernant les travaux de berge et passerelles, le retard d'une entreprise risquait d'obliger à un arrêt du chantier. Le problème est résolu

**Sentier pédestre Reth** : Il subsiste un problème avec la Ste Odéon. Les poteaux remplacés ne sont pas de la même section. Il n'y a pas de bandes réfléchissantes et des plantations n'ont pas été remplacées. M. Le Maire est en discussion avec Vendée Numérique – Maître d'ouvrage responsable des travaux.

**Travaux à l'école** : Le planning prévu est maintenu (interventions vacances février et avril)

**Construction de l'atelier communal** : les remarques ont été transmises à l'architecte pour prise en compte afin de lancer l'appel d'offres aux entreprises et garder le planning fixé.

### **Commission affaires scolaires et sociales**

**Ecole – SIGE** : Les effectifs à la rentrée ont été donnés soit 87 élèves. Le RPI attend de nouvelles inscriptions dans l'année dont 3 déjà réalisées à ce jour.

**Ateliers informatique à destination des habitants** : Ils doivent être mis en place à compter du 24 novembre prochain. Ils auront lieu à Liez compte tenu de l'arrivée de la classe de Liez dans les locaux initialement prévus.

**Rencontres intergénérationnelles** : 8 personnes ont participé à la première édition. En plus des jeux, l'association arts et loisirs propose de la couture. Le prochain rendez-vous est fixé au 18 décembre

**Quinzaine bleue** : Dans ce cadre la quinzaine bleue, une sensibilisation au maniement du défibrillateur a été dispensée par les Pompiers de Damvix et Maillezais. Une vingtaine de personnes ont participé. L'action est à renouveler ainsi que l'exposition photos du jardin de Mme Clergeau qui a eu lieu en Mairie. La commission chargée de l'affaire sociale réfléchit aux animations pour 2018.

### **Commission culture manifestations et communication**

**Pour 2018 plusieurs animations sont prévues sur la commune en collaboration avec la CCVSA** : Diffusion d'un court métrage (Il y aura besoin d'une association support), exposition de plein air (faune et flore) et animation à la salle communale

#### **Prochaines actualités :**

11/11 : Cérémonie commémorative en collaboration avec la Commune du Mazeau (cette année, il n'y aura pas de banquet)

18/11 : Ste Barbe inter centres (Damvix-Maillezais) sur le territoire de Saint Sigismond

05/12 : cérémonie cantonale des anciens combattants

22/12 : arbre de Noël de la commune

06/01 : Vœux du maire

### **Informations diverses du Maire**

**Point urbanisme** : 9 dossiers de Déclaration Préalables et 7 dossiers Permis de Construire ont été déposés en 2017 dont 4 pour constructions de maisons neuves.

**Installation d'un distributeur à pain** : Le maire a donné son accord sous réserve de l'intérêt d'un boulanger du secteur. Le maire a souhaité que l'offre soit proposée aux deux boulangers qui interviennent sur la commune et que cela ne mette pas en danger les tournées. La machine serait installée près du foyer communal

**Zones blanches de téléphonie mobile** : L'opérateur désigné par l'État pour intervenir s'est vu proposer par la commune 2 emplacements : un situé vers la station d'épuration et l'autre dans le clocher. Celui du clocher de l'église serait recevable. Le maire a fait une demande à Vendée Numérique pour l'accompagner dans le travail technique relevant des prérogatives de la commune.

Le secrétaire de séance  
GUILLOT Elisabeth



LE MAIRE,  
Denis LA MACHE

